



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8890^e séance

Vendredi 29 octobre 2021, à 10 h 35

New York

Provisoire

Président : M. Kimani (Kenya)

Membres :

Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M. Flynn
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Maman Sani
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2021/843)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2021/843)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/898, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/843, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Fédération de Russie, Tunisie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2602 (2021).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis congratulent le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2602 (2021), par laquelle il réaffirme son appui à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum

au Sahara occidental (MINURSO) et se félicite de la récente nomination de Staffan de Mistura comme nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

Nous regrettons que les membres du Conseil n'aient pas pu être unanimes pour appuyer le renouvellement du mandat de la Mission aujourd'hui. Nous pensons que le Conseil est plus fort lorsqu'il est uni, et que cette unité était considérablement les efforts déployés par l'ONU pour parvenir à la paix. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec tous les membres du Conseil pour aider les parties à trouver une paix durable. Nous appelons les parties elles-mêmes à faire la preuve de leur attachement à la paix en s'impliquant dans le processus politique, sans conditions préalables et en toute bonne foi, et en prenant des mesures pour désamorcer les tensions et cesser les hostilités.

Les États-Unis entendent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour concourir à la réussite de M. de Mistura et du processus politique qu'il dirige désormais. Nous exhortons les parties, les États voisins et les partenaires internationaux, notamment tous les membres du Conseil, à engager avec lui un dialogue constructif et de bonne foi. La nomination d'un nouvel Envoyé personnel offre une occasion qui n'a que trop tardé de revitaliser le processus politique mené sous les auspices de l'ONU et de permettre aux parties de franchir un cap sur la voie d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation.

En appui à l'Envoyé personnel, les États-Unis continueront de mener en privé des concertations sur la meilleure manière de parvenir à une solution réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable à ce conflit, qui repose sur le compromis. Cette solution politique est indispensable pour promouvoir un avenir pacifique et prospère pour les habitants de la région. Nous considérons toujours que le plan marocain d'autonomie est sérieux, crédible et réaliste, et qu'il représente une approche envisageable pour satisfaire ces aspirations.

En renouvelant le mandat de la MINURSO, le Conseil prend acte de l'action dont s'acquittent au quotidien les Casques bleus pour remplir le mandat de la Mission s'agissant de surveiller la situation, de désamorcer les tensions et de mener de dangereuses opérations de déminage. Nous exhortons les parties à coopérer pleinement avec le Représentant spécial Ivanko et avec la MINURSO tout entière. Il est impératif que les convois terrestres, les moyens aériens et le personnel

de la MINURSO bénéficient d'une liberté de circulation garantie sur l'ensemble du territoire.

Pour terminer, les États-Unis espèrent qu'aujourd'hui a permis de franchir un pas en avant sur la voie d'une solution politique propre à donner des résultats concrets pour le peuple du Sahara occidental. La question de savoir si cela s'avère être le cas dépend en fin de compte des parties elles-mêmes, mais tous les membres du Conseil ont l'obligation d'encourager un dialogue actif et constructif, comme le reflète la résolution 2602 (2021), qui vient d'être adoptée.

M. De la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite que la résolution 2602 (2021), sur le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), salue la nomination de M. Staffan de Mistura en tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental et appelle à une reprise constructive du processus politique.

Le Mexique estime qu'il est important que le Conseil soutienne le travail de l'Envoyé personnel car il joue un rôle clef dans l'établissement de la confiance entre les parties et la création d'un nouvel élan dans la poursuite d'une paix durable. Néanmoins, nous regrettons que l'on n'ait pas voulu, au cours des négociations, inclure dans la résolution d'importantes propositions qui avaient le soutien de plusieurs délégations. Je fais référence, en particulier, aux propositions visant à rendre les exposés plus fréquents compte tenu de la forte détérioration de la situation en ce qui concerne l'effondrement du cessez-le-feu et l'aggravation de la situation des droits de l'homme.

Le Mexique privilégie le dialogue et la diplomatie dans la résolution pacifique de tous les conflits, y compris la situation au Sahara occidental. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à agir de manière responsable et de bonne foi afin de contribuer à la réduction des tensions et à la reprise du dialogue politique, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Mexique réaffirme son soutien au processus de négociation en vue de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara occidental – une solution qui permette l'autodétermination du peuple sahraoui, conformément au droit international. Nous reconnaissons le rôle clef de la MINURSO dans le maintien de la stabilité. À cette

fin, le Conseil de sécurité doit impérativement continuer à soutenir la Mission afin qu'elle puisse mener à bien son mandat.

M. de Rivière (France) : La France se félicite de l'adoption de la résolution 2602 (2021) qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et apporte son soutien au nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général.

Je voudrais rappeler le soutien de la France au travail de la MINURSO et à son représentant spécial. Plus que jamais depuis la rupture du cessez-le-feu, cette opération joue un rôle essentiel pour limiter le risque d'escalade et pour la stabilité de la région. La France demande le respect du cessez-le-feu.

Je tiens à saluer le travail des équipes de la MINURSO, qui contribue à prévenir efficacement les tensions sur le terrain, en dépit de certaines difficultés d'accès et d'un contexte sanitaire contraignant. Je souhaite ensuite assurer le nouvel Envoyé personnel du plein appui de la France. La résolution que nous venons d'adopter permet de réaffirmer le soutien du Conseil au processus politique qui doit être relancé dans le cadre de l'ONU. Sa prise de fonction le 1^{er} novembre doit permettre de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, conformément aux résolutions du Conseil. La France considère le plan d'autonomie marocain de 2007 comme une base sérieuse et crédible de discussions en vue de la reprise du dialogue. Nous encourageons toutes les parties à poursuivre les efforts de paix.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2602 (2021), déposée par les États-Unis, sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Au cours des négociations, nos commentaires justifiés et nos propositions de compromis n'ont pas été pris en compte. Un certain nombre de propositions constructives émanant d'autres membres du Conseil de sécurité ont également été ignorées. C'est pour cette raison que la résolution d'aujourd'hui ne reflète pas objectivement ce qui s'est passé sur la question du Sahara occidental après l'escalade militaire de novembre et ne sera probablement pas utile aux efforts déployés par l'Envoyé personnel Staffan de Mistura pour reprendre les négociations directes afin de

parvenir à une décision mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du Sahara occidental, conformément à la Charte des Nations Unies.

En outre, le problème principal reste non résolu. Ces dernières années, les résolutions du Conseil visant à proroger le mandat de la MINURSO ont été formulées de manière à remplacer les paramètres convenus au niveau international pour le règlement de la question du Sahara occidental par des formulations générales sur la nécessité de respecter les approches dites « réalistes » ou de faire des compromis. De tels signaux conduisent à l'ambiguïté, sapent la confiance dans le travail du Conseil et rendent plus difficile la reprise d'un dialogue direct. Nous regrettons que nos collègues refusent systématiquement de le constater.

Nous voudrions réitérer une fois de plus que la Fédération de Russie a été cohérente dans sa position équilibrée sur le règlement du dossier du Sahara occidental. Nous soutenons les négociations directes entre le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO)). En définitive, l'accord doit satisfaire les deux parties et permettre l'autodétermination du peuple sahraoui sur la base de procédures conformes aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Nous continuerons à être un acteur impartial et nous soutiendrons les contacts avec toutes les parties de la région, y compris en notre qualité de membre du Groupe des Amis pour le Sahara occidental. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir d'actions et de déclarations unilatérales – nous en avons entendu plusieurs aujourd'hui – qui pourraient rendre plus difficile la reprise d'un dialogue politique de fond.

Je tiens à souligner que notre position dans le vote est fondée exclusivement sur notre rejet de la formulation de la résolution et sur l'évaluation du travail effectué par les rédacteurs. À cet égard, nous avons toujours soutenu la MINURSO, qui joue un rôle stabilisateur essentiel et crée sur le terrain des conditions propices à la reprise du dialogue entre le Maroc et le Front POLISARIO et à l'avancement du processus de paix.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : La situation actuelle au Sahara occidental est très préoccupante. En ce qui concerne la résolution 2602 (2021), nous aimerions voir un texte plus équilibré qui reflète mieux la situation sur le terrain. Cependant, nous considérons que le maintien de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum

au Sahara occidental (MINURSO) est important pour contribuer à prévenir l'escalade des tensions et faciliter les discussions entre les parties concernées. Nous avons donc voté pour la résolution sur le renouvellement du mandat de la MINURSO.

En outre, nous souhaitons tout d'abord appeler toutes les parties concernées à respecter leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire afin de protéger les droits légitimes des peuples.

Deuxièmement, le Viet Nam considère la nomination de l'Envoyé personnel du Secrétaire général et du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental comme un nouvel élan de bon augure pour le processus politique et s'engage à le soutenir pleinement.

Troisièmement, nous réaffirmons notre position de principe en appui au règlement de la question du Sahara occidental par des pourparlers de paix entre les parties directement concernées, sur la base du droit international et de toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU. À cet égard, nous appelons les partenaires régionaux à déployer des efforts constructifs pour contribuer à créer un environnement propice à un tel règlement. Nous soulignons également la nécessité de trouver un règlement juste, durable et mutuellement acceptable qui garantisse le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et qui privilégie la paix, la coopération et le développement dans la région.

Enfin, et surtout, nous soulignons que le rôle principal de l'ONU est la médiation, la prévention des conflits et la mise en œuvre de mesures de confiance afin de résoudre la question.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) s'acquitte avec sérieux du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité et a apporté des contributions concrètes au règlement politique de la question du Sahara occidental et au maintien de la stabilité globale de la région.

La Chine remercie les soldats de la paix de la MINURSO pour leurs efforts et appuie la prorogation du mandat de la MINURSO. La résolution 2602 (2021), adoptée par le Conseil de sécurité à l'instant, prolonge le mandat de la Mission de 12 mois, ce qui témoigne de l'attachement du Conseil au mandat de la Mission et de

sa détermination à encourager le règlement politique de la question du Sahara occidental.

La Chine espère qu'à l'avenir, le Conseil de sécurité tiendra de plus amples consultations sur la résolution relative à la prorogation du mandat de la MINURSO, afin de prendre en compte les derniers faits nouveaux ainsi que les préoccupations des différentes parties, de manière à rédiger un texte plus équilibré qui puisse contribuer à la confiance mutuelle et à l'obtention d'un consensus.

La Chine se félicite de la nomination par le Secrétaire général d'un nouvel Envoyé personnel pour le Sahara occidental et espère qu'il mènera activement des efforts de médiation pour promouvoir en permanence le processus politique au Sahara occidental. La Chine maintiendra une position objective et juste sur ce dossier et continuera à appuyer le travail de l'ONU pour promouvoir une solution politique à la question du Sahara Occidental et encourager toutes les parties concernées à rechercher, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, une solution juste, durable et acceptable par le biais de négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kenya.

Le Kenya a voté pour la résolution 2602 (2021) pour deux raisons : premièrement, pour réaffirmer son appui au travail de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et surtout, deuxièmement, pour exprimer lui aussi son soutien sans réserve à M. Staffan de Mistura, l'Envoyé personnel du Secrétaire général au Sahara occidental, dans un effort pour relancer le processus, actuellement au point mort, de recherche d'une solution politique qui permette l'autodétermination tant attendue du Sahara occidental.

Il est indispensable de soutenir le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général si l'on veut qu'il réussisse. Pour le Kenya, M. de Mistura a été nommé en réponse à l'appel que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 9 mars dernier, a lancé au Secrétaire général pour qu'il accélère la nomination d'un nouvel Envoyé personnel. Le succès de la mission confiée à l'Envoyé personnel est tributaire de la volonté du Conseil de sécurité d'inciter les parties à lui apporter tout l'appui voulu. Il est également indispensable que l'Envoyé personnel travaille avec l'Union africaine.

Le paragraphe 5 du communiqué du Conseil de paix et de sécurité invite le nouvel Envoyé personnel à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Le communiqué invite en outre le Secrétaire général à demander au Conseiller juridique de l'ONU de fournir un avis juridique sur l'ouverture de consulats dans le territoire non autonome du Sahara occidental. Nous avons distribué aux membres du Conseil une copie du communiqué de la réunion du 9 mars du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, présidée par le Président Uhuru Kenyatta du Kenya. Nous exhortons les membres à prendre acte des recommandations importantes qu'il contient.

Nos propositions concernant le texte de la résolution 2602 (2021) visaient trois objectifs : s'assurer qu'il souscrive plus vigoureusement à l'objectif d'autodétermination, faire en sorte qu'il mette davantage en avant la question du signalement des violations des droits de l'homme et demander une évaluation stratégique des opérations de la MINURSO. Nous sommes satisfaits de voir que ces questions ont été incluses dans la résolution, même si la formulation aurait pu être plus énergique afin de refléter les positions précédemment convenues, qui sont sans ambiguïté en ce qui concerne l'objectif d'un référendum d'autodétermination.

À l'avenir, nous demandons au Conseil de renforcer ces trois questions, premièrement, en revenant à la formulation originale de l'autodétermination au moyen d'un référendum – nous devons être honnêtes et admettre que cet objectif est en train d'être occulté et battu en brèche, pourtant c'est un droit que chaque membre du Conseil de sécurité, et plus largement chaque Membre de l'ONU anciennement colonisé, comprend comme inaliénable ; deuxièmement, en étant parfaitement clair sur le fait que le mandat de la MINURSO doit toujours inclure l'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme du peuple du Sahara occidental ; et troisièmement, en entreprenant un examen du mandat de la MINURSO sur la base du rapport d'évaluation de ses opérations, afin de la rendre mieux à même de s'adapter à l'évolution de la situation, et en favorisant le processus politique.

Nous voudrions que le Conseil de sécurité garde à l'esprit le rôle historique de l'Union africaine en tant que garante du Plan de règlement pour le Sahara occidental signé par les deux parties en 1991, qui

a conduit au déploiement de la MINURSO afin de superviser le cessez-le-feu et d'organiser un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Enfin, en tant que pays ayant obtenu son indépendance de la domination coloniale, le Kenya partage sans réserve le soutien de l'Afrique à la revendication d'autodétermination du Sahara occidental,

comme en témoigne l'appartenance de ce dernier à l'Union africaine. Nous exhortons tous les pays à appuyer cette juste cause pour le peuple du Sahara occidental.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 10 h 55.